



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP70

OBJET : 25CFMBROYAGEDECHET - BROYAGE DE 1300T DE DÉCHETS VERTS - CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité pour le service environnement de procéder au broyage de 1 300T de déchets verts stockés sur le site de « Bouy » à Fumel, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre de la société APAG ENVIRONNEMENT de Castelsarrasin (82) pour un montant total estimatif de 15 825 € HT (18 990 € TTC), afin de réaliser le broyage de 1 300T de déchets verts. L'offre se décompose comme suit :

Désignation	U	Prix HT	Prix TTC
Acheminement, installation et repli du matériel	Forfait	520 €	624 €
Déplacement opérateur en véhicule léger	Forfait	119 €	142,80 €
Opération de broyage des déchets verts	Heure	338 €	405,60 €
Frais de découché opérateur	Nuitée	163 €	195,60 €

AR Prefecture

047-200068930-20250416-D25MP70-AR
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

2°) – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que le tonnage indiqué est un estimatif fourni par le service environnement et qu'il peut être sujet à ajustement en fonction du volume réel constaté sur site par le prestataire. Le montant facturé pourra donc être revu sur la base des tarifs mentionnés ci-dessus ;

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 avril 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 avril 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 17 avril 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com